

CALENDRIER SEANCES 2023 – CPP Est III



N° de Téléphone : 03 83 15 43 24 / 03 83 15 51 64 - Courriel : cppest.3@chru-nancy.fr

Présidente : Mme Le Dr Elisabeth LUPORSI

Séances plénières Et allégées <small>*(Sous réserve de validation par la DGS)</small>	Date limite dépôt Des Modification substantielles et des Nouveaux Protocoles
Mardi 3 Janvier - Plénière	Vendredi 16 Décembre 2022
Jeudi 19 Janvier - Allégée	Lundi 2 janvier 2023
Mardi 7 Février - Plénière	Lundi 20 janvier 2023
Jeudi 23 Février - Allégée	Lundi 6 février 2023
Mardi 7 Mars - Plénière	Vendredi 17 février 2023
Jeudi 23 Mars - Allégée	Lundi 6 mars 2023
Mardi 4 Avril - Plénière	Vendredi 17 mars 2023
Jeudi 20 Avril - Allégée	Lundi 3 avril 2023
Mardi 2 Mai - Plénière	Vendredi 7 avril 2023
Jeudi 25 Mai - Allégée	Vendredi 5 mai 2023
Mardi 6 Juin - Plénière	Vendredi 19 mai 2023
Jeudi 15 Juin - Allégée	Lundi 29 mai 2023
Jeudi 6 juillet - Plénière	Vendredi 16 juin 2023
Jeudi 20 Juillet - Allégée	Lundi 3 juillet 2023
Mardi 1 ^{er} Août - Plénière	Lundi 10 juillet 2023
Mardi 5 Septembre – Plénière et Allégée	Lundi 21 août 2023
Jeudi 21 septembre - Allégée	Lundi 4 septembre 2023
Mardi 3 Octobre - Plénière	Vendredi 15 septembre 2023
Jeudi 19 Octobre - Allégée	Lundi 2 octobre 2023
Mardi 7 Novembre - Plénière	Vendredi 20 octobre 2023
Jeudi 23 Novembre - Allégée	Lundi 6 novembre 2023
Mardi 5 Décembre - Plénière	Vendredi 17 novembre 2023
Jeudi 21 Décembre - Allégée	Lundi 4 décembre 2023

- Tout dépôt ne respectant pas les délais inscrits et nécessitant une demande de complément ne sera pas pris en compte pour la séance à venir. Les documents doivent arriver au plus tard le jour de la date limite de dépôt.

MODALITES DE SOUMISSION CPP EST III

DEPOT INITIAL et Modification Substantielle sur le portail RIPH2G

- Téléchargez vos documents sur le RIPH2G.
- Pas de dossier papier.

MODIFICATIONS APRES AVIS :

Pour une modification apportée après un premier avis : idem

- Téléchargez vos documents sur le RIPH2G.
- Pas de dossier papier.

ANCIENS PROTOCOLES, existants ou non sur le CNRIPH : téléchargez un DOSSIER HISTORIQUE sur le RIPH2G

- Une fois validé, vous pourrez déposer vos demandes d'amendements.
- Avec les mêmes modalités de soumissions que les protocoles initiaux.
- Pas de dossier papier

INSCRIPTION EN SEANCE

Veillez prendre en compte qu'au sein du CPP EST III :

- seuls les dossiers initiaux (RIPH 1, 2, 3 et les DM et DM-DIV) seront inscrits aux séances dites plénières ;
- les demandes de modifications substantielles seront inscrites aux séances dites allégées et exceptionnellement, du fait d'une unique séance en août, le 5 septembre 2023 ;
- à compter d'avril 2023, le CPP EST III prendra également en charge les dossiers dits médicaments et soumis au règlement européen 2014/536 : ils seront inscrits prioritairement aux séances dites plénières.